



## VILLE DE WAVRE

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT ET DE L'ARRÊTE DU GOUVERNEMENT WALLON DU 04 JUILLET 2002 ARRÊTANT LA LISTE DES PROJETS SOUMIS À ÉTUDE D'INCIDENCES, DES INSTALLATIONS ET ACTIVITÉS CLASSÉES OU DES INSTALLATIONS OU DES ACTIVITÉS PRÉSENTANT UN RISQUE POUR LE SOL.

**PARTICIPATION DU PUBLIC EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT conformément aux articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement**

## RÉUNION D'INFORMATION

Le Collège communal informe la population de la tenue, **sur le territoire de commune de Wavre**, d'une **réunion d'information préalable (RIP) à la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement (EIE)** prescrite conformément aux articles D.62, D.63 et D.64 du Code de l'Environnement, dans le cadre de l'introduction, par l'**Asbl Clinique Saint-Pierre, Avenue Reine Fabiola 9 à 1340 Ottignies-LLN** ci-après le **demandeur**, représentée par M. Philippe Pierre, Coordonnateur Général et Directeur Médical de la Clinique Saint Pierre d'Ottignies et M. Christophe Arnould, chef de projet, d'une future demande de permis unique de classe I, catégorie B (D.29-1 §4 b 1<sup>o</sup>).

Le bureau d'études agréé, désigné pour la réalisation de cette étude est le **Bureau STRATEC S.A.**

Le projet vise la construction d'une nouvelle infrastructure hospitalière d'une capacité de 425 lits agréés, destinée à recevoir l'ensemble des activités existantes sur le site de la Clinique Saint-Pierre d'Ottignies (CSPO) ainsi que d'une infrastructure autoroutière comprenant la création de nouvelles voiries et d'une boucle à l'échangeur autoroutier de Louvranges.

Le projet s'implante sur le territoire de la Commune de Wavre, dans un bien sis Chemin des Charrons, s/n, présentement cadastré Wavre 2<sup>e</sup> Division, Section I n° 123/2 - 122B - 120D - 123A - 119G - 119D - 114E - 115 - 116 - 118A - 117B - 107G - 107H - 107K - 107L - 106B - 108 - 109A - 102B - 102A - 102C - 102D - 103B - 105C3 - 105X2 - 105W2.

Les fonctionnaires, technique et délégué du Service public de Wallonie, chargés d'apprécier le caractère complet de la future demande de permis ont désigné les communes d'Ottignies-LLN, Chaumont-Gistoux et Grez-Doiceau comme étant susceptibles d'être impactées par ce projet.

Cette réunion d'information a pour but de :

- Permettre au demandeur de présenter son projet ;
- Permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- Mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
- Présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne voulant prendre connaissance du projet est cordialement invitée à cette réunion (\*).

Elle aura lieu le **LUNDI 25 OCTOBRE 2021 À 19H00** sur le site de la **Sucrierie**, Chemin de la Sucrierie 2, 1301 Bierges.

Conformément à l'article R.41-4 du Code de l'environnement, toute personne intéressée peut, dans un délai de quinze jours à partir du 25 octobre 2021, jour de la tenue de la réunion d'information,

émettre ses **observations, suggestions et demandes de mise en évidence** de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Le courrier, ou courriel, doit être adressé au collège communal de Wavre et mentionner les nom et adresse de l'expéditeur. Celui-ci adresse également une copie au demandeur, lequel la communique sans délai à l'auteur d'étude.

COLLÈGE COMMUNAL	DEMANDEUR
WAVRE Place de l'Hôtel de Ville 1 1300 Wavre pe_pic@wavre.be	SAINT-PIERRE Avenue Reine Fabiola 9 1340 Ottignies christophe.arnould@cspo.be

<b>DES INFORMATIONS TECHNIQUES SUR LE PROJET PEUVENT ÊTRE OBTENUES AUPRÈS DE :</b>	<b>Du demandeur/chef de projet</b> Clinique Saint-Pierre Avenue Reine Fabiola 9 1340 Ottignies Christophe Arnould christophe.arnould@cspo.be ☎ 010.437.437
<b>De l'auteur d'étude désigné</b> STRATEC S.A. Av. Adolphe Lacomblé, 69-71 1030 Schaerbeek Pierre-Yves Ancion py.ancion@strattec.be ☎ 02.738.78.73	<b>Du fonctionnaire Technique</b> SPW ARNE-DPA Rue de l'Écluse, 22 6000 Charleroi ☎ 071.65.47.60
<b>Des services communaux de la Ville de Wavre</b> Urbanisme ☎ 010.230.377 pe_pic@wavre.be Aménagement du Territoire ☎ 010.230.456 Mobilité ☎ 010.230.449	<b>Du fonctionnaire délégué</b> SPW TLPE Rue de Nivelles, 88 1300 Wavre ☎ 010-23-12-11

Conformément à l'article D.29-6 du Code de l'environnement, le procès-verbal de la réunion est dressé et mis à la disposition du public et transmis à l'autorité compétente et au demandeur dans les trente jours de la réunion d'information.

Wavre, le 30 septembre 2021

  
La Directrice générale,  
**Christine GODECHOUL**

  
La Bourgmestre,  
**Françoise PIGELET**

(\* Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, les mesures de distanciation sociale seront appliquées lors de la réunion et du gel hydroalcoolique sera mis à disposition. Sauf avis contraire au moment de la réunion, le port du masque sera obligatoire. Sous réserve de la décision du gouvernement, la présentation d'un COVID SAFE TICKET pourrait être exigée pour accéder à la salle.